



SMIC

Revalorisation de **+1,18 %** au **1er janvier 2026**

Le taux horaire du SMIC est porté de 11€88 à 12€02 au 1er janvier 2026, soit un relèvement de +1,18%, sans coup de pouce supplémentaire.

Pour mémoire, la dernière revalorisation du SMIC date du 1er novembre 2024, intervenue par anticipation sur l'augmentation légale du 1er janvier 2025.

Ainsi, le Smic horaire brut passe au 1er janvier 2026 de 11,88 euros à **12,02 euros** soit à titre indicatif, les montants mensuels :

- Sur la base de 35 heures/semaine :
1 823€07 pour les entreprises établissant la paye sur la base de 151,67 heures.
- Sur la base de 39 heures/semaine, avec majoration de 25 % pour heures supplémentaires :
2 083€46 pour les entreprises établissant la paye sur la base de 151,67 heures.

Rappel : Le montant du SMIC à utiliser dans la formule de calcul de l'allègement mensuel Fillon est celui qui correspond à la période d'emploi. Ainsi, le calcul de l'allègement Fillon sur les paies de décembre utilisera la valeur du SMIC applicable depuis janvier 2025 (11€88) et ce même si ces paies sont versées avec décalage en janvier 2026.